

Fonctionnement de La Commission Locale de l'Eau (CLE):

La Commission Locale de l'Eau (CLE) compte **soixante membres** répartis en trois collèges :

- **les élus** (30 membres) ;
- **les usagers** (EDF, carriers, Chambre d'Agriculture, associations...) (19 membres).
- **les services de l'Etat** (Direction Départementale des Territoires, Agence de l'Eau...) (11 membres) ;

C'est le **Bureau**, composé de 25 membres, qui **prend l'essentiel des délibérations**. Il se réunit plus fréquemment que la CLE plénière.

L'un des principaux intérêts d'une CLE est la mise à disposition de personnel et de moyens pour la gestion d'un bassin versant.

